



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2019-09-11-001 concernant  
les états financiers vérifiés de 2018-2019**

*adoptée lors de l'assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 11 septembre 2019*

- Considérant** la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) stipule que les membres de la corporation doivent recevoir en assemblée annuelle les états financiers vérifiés pour l'exercice précédent;
- considérant** les responsabilités du conseil en matière de gestion générale de la corporation tel que le stipule le mandat du conseil et son avis favorable émis le 27 août 2019 (**Résolution FMD-CA-2019-09-27-002**)
- considérant** l'avis de l'auditeur indépendant à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation Maison Dauphine au 30 juin 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Sur proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu à

- d'** adopter les états financiers de la Fondation pour l'exercice de 2018-2019 tel qu'ils apparaissent en annexe au présent procès-verbal;
- d'** autoriser le président et la trésorière à signer les dits états financiers.

Sophie Gauthier  
Secrétaire-trésorière



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2019-09-11-002 concernant  
le rapport d'activités 2018-2019**

*adoptée lors de l'assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 11 septembre 2019*

**Considérant** que les bailleurs de fonds principaux de La Dauphine (ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec) requièrent que le rapport annuel d'activités de La Dauphine soit adopté par les membres lors de leur assemblée annuelle;

**considérant** le rapport annuel d'activités soumis séance tenante.

Sur proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu  
à \_\_\_\_\_

**d'** adopter le rapport annuel d'activités de la Fondation Maison Dauphine pour 2018-2019 tel qu'il apparaît en annexe au présent procès-verbal.

Sophie Gauthier  
Secrétaire-trésorière



La Dauphine  
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2019-09-11-003 concernant  
la nomination de la firme de vérification externe pour  
l'exercice se terminant les 30 juin 2020**

*adoptée lors de l'assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine  
régulièrement convoquée et tenue le 11 septembre 2019*

**Considérant**

la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) confie aux membres en assemblée annuelle le soin de nommer la firme de vérification externe de la corporation;

Sur proposition de \_\_\_\_\_ appuyée par \_\_\_\_\_, il est résolu à  
\_\_\_\_\_

**De**

nommer la firme GRL s.e.n.c.r.l., à titre de firme de vérification externe pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020.

Sophie Gauthier  
Secrétaire-trésorière